



Conditions générales des « Camps d'été » à la Fontenette

Le Carouge Natation est une association à but non-lucratif, gérée par un comité de bénévoles. Grâce aux infrastructures mises à disposition par la Ville de Carouge et une rigoureuse gestion des coûts, le Carouge Natation peut offrir des cours de natation à des prix attractifs.

Les présentes conditions générales sont tirées des points 10.1, 10.5 et 10.6 des documents internes. Elles peuvent être modifiées sans préavis en séance du comité. Elles complètent les dispositions des statuts.

1 INSCRIPTIONS

- a) D'une manière générale, les inscriptions aux camps d'été sont gérées uniquement au moyen du formulaire d'inscription sur internet.
- b) Les inscriptions sont régies par le point 4.1.1.2 du règlement interne.
- c) Aucune inscription ne sera prise en compte si une ancienne facture reste impayée.

2 PAIEMENT

- a) Les frais d'inscriptions devront être réglés avant le début du camp.
- b) Les participants n'ayant pas réglé leur frais d'inscription au début du camp ne seront pas admis.

3 PARTICIPATION

- a) Les participants inscrits sont tenus de participer aux activités.

4 RETRAIT

- a) Tout retrait doit être notifié par écrit 15 jours avant le début du camp. Au-delà, aucun retrait ne sera accepté.

5 ABSENCE

- a) Toute absence doit être excusée auprès du responsable du camp.

6 COMPORTEMENT

- a) Les participants doivent se conformer aux instructions de l'encadrement ainsi que du personnel de la piscine.
- b) L'accès aux vestiaires et aux bassins est strictement interdit sans la présence d'un moniteur du Carouge Natation
- c) Les règlements des lieux utilisés sont applicables durant les activités.

7 DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités du Carouge Natation, des photos ou des enregistrements audiovisuels des activités et de leurs participants peuvent être prises pour la promotion du club. En s'inscrivant au Carouge Natation, les membres et participants donne leur accord à l'exploitation de leur image dans le cadre des activités organisées et de leur promotion uniquement.

8 RESPONSABILITÉ

Le Carouge Natation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie durant l'une de ses activités.

9 ASSURANCE

Chaque participant est tenu de s'assurer contre les accidents et en responsabilité civile.